

COMPTE RENDU de la Séance du 09 OCTOBRE 2013

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pierre JAVELLE, au lieu habituel de ses séances le mercredi neuf octobre deux mille treize à vingt heures trente minutes.

La convocation a été adressée le 1er octobre 2013 avec l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du contrat capture d'animaux errants avec la société GROUPE SACPA -CHENIL SERVICE
- Convention prise avec le C.C.A.S de TOUL pour l'extension du Relais Assistantes maternelles de TOUL (R.A.M.)
- Modification de la délibération prise le 02/07/2013 concernant la location de la parcelle communale ZN 51 à M. Franck GALAND
- Refacturation par la commune de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) aux locataires des logements communaux

Etaient présents Messieurs et Mesdames : ANDRE Gérard, BALCEROWIAK Bernadette, BEAUDART Dominique, JAVELLE Pierre, JAY Anne, LOUIS Monique, MENETRIER Eric, MORREEL Francis, PAYEUR Emmanuel, RASSINOX Bernard, REVEST Pierre, SCHWRDA Pierre, SOMMARUGA Alain et TERRIER Anne-Laure.

Absents excusés : M. Jean CAUBET procuration à Mme Anne-Laure TERRIER.

M. Gérard ANDRE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

1. Demande de location de la salle des fêtes de la commune par la Mairie de BICQUELEY pour le repas organisé par l'association des anciens du village
2. Demande d'acquisition de la saleuse achetée par la commune en 2003

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces points supplémentaires à l'ordre du jour.

- Renouvellement du contrat capture d'animaux errants avec la société GROUPE SACPA -CHENIL SERVICE

Le contrat de capture et de gestion de fourrière animale contracté avec la société GROUPE SACPA-CHENIL SERVICE le 01/01/2010 (DCM 2009/69 du 16 décembre 2009) venant à échéance le **31 décembre 2013**, le Maire présente le nouveau contrat qui prendra effet au 01/01/2014, renouvelable par tacite reconduction trois fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans (**fin le 31/12/2017**). Le Conseil municipal, après délibération :

- accepte de renouveler le contrat avec la société GROUPE SACPA -CHENIL SERVICE
- autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

- Convention prise avec le C.C.A.S de TOUL pour l'extension du Relais Assistantes Maternelles de TOUL

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande de plusieurs assistantes maternelles concernant l'adhésion de la commune de Chaudeney-sur-Moselle au fonctionnement et au financement du Relais Assistantes Maternelles de TOUL (R.A.M.) afin de leur permettre d'accéder aux activités du RAM de TOUL. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte que la commune de Chaudeney-sur-Moselle adhère et participe financièrement au fonctionnement du R.A.M. de TOUL à hauteur de **403 euros par an à compter du 1^{er} janvier 2014** pour une durée de 1 an,
- autorise le Maire à signer la convention relative à l'extension du Relais Assistantes Maternelles de TOUL à la commune de Chaudeney-sur-Moselle avec le Centre Communal d'Action Sociale de TOUL (C.C.A.S) ainsi que tous documents concernant ce dossier.

- Modification de la délibération prise le 02/07/2013 concernant la location de la parcelle communale ZN 51 à M.GALAND

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande de changement de durée concernant la location de la parcelle communale ZN 51 de Monsieur Franck GALAND. Après délibération, le Conseil municipal :

- accepte de modifier la délibération 2013/50 du 02/07/2013, à savoir : louer la parcelle communale ZN 51 à Monsieur Franck GALAND domicilié 299 Route de Pierre-la-Treiche à CHAUDENEY-sur-MOSELLE **à partir du 01 novembre 2013 pour une période de 6 ans** renouvelable, au prix de 20 € par an ; somme qui sera révisée au bout de trois ans, indexée sur le prix officiel du coût de la construction (dernier indice connu à la période de révision)
- autorise le Maire à signer une convention avec l'intéressé.

- Refacturation par la commune de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) aux locataires des logements communaux

Le Maire informe le Conseil municipal que depuis le passage de la redevance sur les ordures ménagères (acquittée directement par l'occupant d'un logement) à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M. incluse dans les taxes foncières payées par le propriétaire), la commune a omis de répercuter cette taxe sur les charges dues par les locataires des logements communaux, comme le prévoit l'article 10 du bail. Après consultation des services de la Trésorerie de TOUL et en application de la réglementation en vigueur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander le règlement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères **avec effet rétroactif sur 2 ans** aux locataires occupant les deux appartements communaux sis 76 rue du Capitaine PATURAUD ; à charge pour les locataires de demander éventuellement un étalement du paiement au Trésorier principal de Toul.

- Location exceptionnelle de la salle des fêtes de CHAUDENEY-sur-MOSELLE par la commune de BICQUELEY

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de la commune de BICQUELEY relative à la location de la salle des fêtes de Chaudeney-sur-Moselle pour le repas organisé par l'association des Anciens de BICQUELEY pour la journée du 27 octobre 2013. Après délibération, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à louer la salle des fêtes au tarif en vigueur, soit 200 € la journée, à la commune de BICQUELEY,
- autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

- Vente de la saleuse acquise par la commune en 2003 à un particulier

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande de M. Yves DELUGRE d'acquérir la saleuse achetée par la commune en 2003. Après délibération, le Conseil municipal autorise la vente de cette machine en mauvais état et qui n'a jamais rendu les services escomptés à Monsieur Yves DELUGRE, domicilié 82 rue Savonnières 54570 FOUG, au prix de 150 €.

Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 11/10/2013 et transmis au contrôle de légalité le 11/10/2013.

Le Maire,
P. JAVELLE